

ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS

RESTRICTED

TBT/Notif.88.216

13 octobre 1988

DOUANIERS ET LE COMMERCE

Distribution spéciale

Comité des obstacles techniques au commerce

NOTIFICATION

La notification suivante est communiquée conformément à l'article 10.4.

1. Partie à l'Accord adressant la notification: <u>ROUMANIE</u>
2. Organisme responsable: Institut roumain de normalisation
3. Notification au titre de l'article 2.5.2 [X], 2.6.1 [], 7.3.2 [], 7.4.1 [], autres:
4. Produits visés (le cas échéant, position de la NCCD, sinon position du tarif douanier national): Electrotechnique. Appareils électrodomestiques
5. Intitulé: Appareils électrodomestiques et analogues. Réfrigérateurs et congélateurs. Règles techniques spéciales de sécurité
6. Teneur: La norme est applicable aux réfrigérateurs avec ou sans compartiments conservateurs, aux conservateurs de denrées congelées, aux congélateurs électriques et à leurs combinaisons pour usages domestiques et analogues. Elle traite les règles de sécurité.
7. Objectif et justification: Conformité avec la Publication CEI 335-2-24-1984
8. Documents pertinents:
9. Dates projetées pour l'adoption et l'entrée en vigueur: 1er décembre 1988
10. Date limite pour la présentation des observations: 1er novembre 1988
11. Entité auprès de laquelle le texte peut être obtenu: point national d'information [X] ou adresse d'un autre organisme: Le titre sera publié dans "Standardizarea română" ("La normalisation roumaine") et le texte intégral par l'Editeur technique.